

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE  
11 JANVIER 2022**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Délage.

**Le conseil de la municipalité de Délage siège en séance ordinaire, ce 11 janvier 2022, par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.**

**Sont présents à cette visioconférence :**

Madame Anne Potvin, Mairesse  
Madame Kathy Milone, Conseillère siège no.1  
Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2  
Monsieur Serge Lacourcière, Conseiller siège no.3  
Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4  
Monsieur Stéphane Rivest, Conseiller siège no.5  
Monsieur Eric Gauthier, Conseiller siège no.6

**Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.**

Assiste également à la séance, par visioconférence Madame Joanne Poulin, directrice générale et greffière-trésorière.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest que la présente séance soit ouverte à 19h38.

**2022-01-CMD001      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1      LÉGISLATION**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 2 décembre 2021
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 7 décembre 2021

**2      ADMINISTRATION**

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques : 228 219,62 \$
  - Factures payées : 97 057,03 \$
  - Chèques : 10978 à 11016
  - Prélèvements automatiques : 3120 à 3128
  - Factures à payer : 85 698,60 \$
  - Payes : 45 463,99 \$
- 2.2 Présentation et adoption du règlement 559-ADM-2022 concernant l'adhésion de la Municipalité de Délage au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux
- 2.3 Demande au Gouvernement du Québec – Programme AccèsLogis
- 2.4 Avis de motion – Règlement 561-ADM-2022, abrogeant le règlement 552-ADM-2018 et le règlement 552-1-ADM-2021, concernant la gestion contractuelle
- 2.5 Abrogation de la résolution 2021-04-CMD102 – Contrat collecte et transport des matières recyclables et des déchets avec Transport RLS inc
- 2.6 Soumissions – Embauche d'un architecte pour les plans d'agrandissement – Centre Palma-Morin
- 2.7 Mandat à la notaire – Acte de cession pour le matricule # 4938-14-4000
- 2.8 Club Quad Vallée-de-la-Gatineau – Projet d'expansion de sentiers

**3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

**4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

4.1 Commission de protection du territoire agricole – Demande d’autorisation (CPTAQ) 4640-49-1578

4.2 Réservation d’un véhicule – Service de l’urbanisme

**5 TRANSPORT**

5.1 Installation de l’épanduse pour le camion Freightliner

5.2 Démission – Employé # 32-0036

5.3 Achat d’une souffleuse à neige

**6 HYGIÈNE DU MILIEU**

6.1 Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination de matières résiduelles

**7 LOISIRS ET CULTURE**

7.1 Nomination au Réseau Biblio de l’Outaouais

7.2 Embauche du journalier et préposé à la patinoire

**8 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 Adoption du rapport d’activités en sécurité incendie – Rapport d’activité l’an 4

**9. VARIA**

**10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2022-01-CMD002            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2021**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;  
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Kathy Milone et résolu,  
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.  
La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD003            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2021**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;  
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.  
La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD004            ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,  
ATTENDU que la liste des déboursés se totalise 228 219,62 \$ et se détaille comme suit;

3.1 Adoption des comptes et des chèques : 228 219,62 \$

- Factures payées : 97 057,03 \$
- Chèques : 10978 à 11016
- Prélèvements automatiques : 3120 à 3128
- Factures à payer : 85 698,60 \$
- Payes : 45 463,99 \$

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Joanne Poulin  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

**2022-01-CMD005            PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 559-ADM-2022  
CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE  
DÉLÉAGE AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI  
SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Eric Gauthier et résolu,  
CONSIDÉRANT qu'un règlement doit être adopté concernant l'adhésion de la Municipalité de Délégé au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux;  
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Monsieur le conseiller Serge Lacourcière lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2021;  
CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents, déclarent l'avoir lu;  
DE PRÉSENTER le règlement 559-ADM-2022 concernant l'adhésion de la Municipalité de Délégé au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD006      DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROGRAMME ACCÈSLOGIS**

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU que 305590 ménages au Québec dont 20 000 en Outaouais ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU que la relance de l'économie québécoise et de l'Outaouais passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectifs, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

DE transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, au ministre des Finances, M Eric Girard, au ministre responsable de l'Outaouais, M Mathieu Lacombe avec une copie conforme à Logemen`occupe.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD007      AAVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 561-ADM-2022, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 552-ADM-2018 ET LE RÈGLEMENT 552-1-ADM-2021, CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est donné avec dispense de lecture par la conseillère Michelle Briand à l'effet que sera présenté par adoption à une séance subséquente le règlement 561-ADM-2022 abrogeant le règlement 552-ADM-2018 et le règlement 552-1-ADM-2021, concernant la gestion contractuelle.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD008      ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-04-CMD102-CONTRAT COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS AVEC TRANSPORT RLS INC.**

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT que lors de la séance qui s'est tenue le 6 avril 2021, le conseil municipal a adopté la résolution 2021-04-CMD102 intitulée contrat « collecte et transport des matières recyclables et des déchets » non renouvellement;

CONSIDÉRANT que plusieurs éléments nécessitent une rectification ou une précision;

CONSIDÉRANT que pour la saine gestion des collectes, le transport des matières recyclables et des déchets, il y aurait lieu d'abroger la résolution afin de faire les modifications en adoptant une nouvelle résolution à cet effet;

CONSIDÉRANT que Transport RLS inc accepte de prolonger le contrat de collecte et le transport des matières recyclables et des déchets et ce, à partir du 1<sup>er</sup> février 2022 jusqu'au 31 janvier 2023 pour un total de 26 collectes et pour un montant de 104 847,60\$ (excluant les taxes);

CONSIDÉRANT que l'offre de service pour la collecte et le transport des matières compostables est indépendant de la collecte et le transport des matières recyclables et des déchets;

CONSIDÉRANT que la collecte et le transport des matières compostables sera d'une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023 pour un total de 37 collectes selon les mêmes conditions qu'auparavant et pour un montant de 41 328 \$ (excluant les taxes).

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD009      SOUMISSIONS – EMBAUCHE D'UN ARCHITECTE POUR LES PLANS D'AGRANDISSEMENT – CENTRE PALMA-MORIN**

Il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU que le Centre Palma Morin nécessite un agrandissement, celui-ci ne répondant plus aux besoins de la municipalité, sur plusieurs aspects;

ATTENDU que la municipalité doit procéder à une demande de prix auprès de Robert Ledoux architecte Inc pour préparer les plans architecturaux de l'agrandissement;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière à entreprendre le processus et à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD010      MANDAT À LA NOTAIRE – ACTE DE CESSION POUR LE MATRICULE # 4938-14-4000**

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la propriétaire du terrain identifié par le numéro de cadastre 4 558 522, situé sur le territoire de la municipalité, et qui désire se départir de son terrain en gage de paiement des sommes dues;

CONSIDÉRANT qu'un acte de cession sera nécessaire afin que la municipalité procède à l'acquisition du terrain portant le numéro de matricule # 4938-14-4000;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la notaire Me Joanne Lachapelle pour procéder à l'acte de cession à intervenir et autorise la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires afin de réaliser le transfert de propriété.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD011      CLUB QUAD VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – PROJET D'EXPENSION DE SENTIERS**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du Club Quad Vallée-de-la-Gatineau concernant le projet d'expansion de sentiers;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet est de créer de nouveaux sentiers quad sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que l'ajout de sentier permettrait d'éviter la fermeture des sentiers situés dans le secteur nord de Maniwaki durant la chasse. Les quadistes de l'extérieur pourraient alors avoir accès à Maniwaki en tout temps et continuer d'encourager l'économie de notre région;

CONSIDÉRANT que l'ajout de ce sentier de l'autre côté du pont de Déléage, sur le chemin de la Rivière Gatineau Nord sur une distance de 6 km sur notre territoire et 2 km sur le territoire de la Municipalité d'Aumond et ce, jusqu'au chemin Grondin ce qui permettrait de faire une boucle à partir de Maniwaki jusqu'à Grand-Remous.

PAR CONSÉQUENT, le conseil appuie le projet d'expansion de sentiers du Club Quad de la Vallée-de-la-Gatineau.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD012 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE –  
DEMANDE D’AUTORISATION (CPTAQ) 4640-49-1578**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

ATTENDU que Monsieur Claude Riopel et Madame Stéphanie Lachapelle désirent présenter une demande d’autorisation auprès la commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 4 556 896 et 5 283 642-1;

ATTENDU que la loi stipule que toute demande à la CPTAQ doit être accompagnée d’une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution municipale en fonction des critères de l’article 62 de la Loi;

ATTENDU que l’autorisation demandée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots visés et ne met pas en cause l’homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU que l’utilisation vise un usage autre qu’agricole soit pour une fin résidentielle afin de régulariser l’implantation d’un bâtiment sur le lot 4 556 896;

ATTENDU que cette demande est conforme à la réglementation municipale existante et au schéma d’aménagement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Par conséquent, le conseil appuie Monsieur Claude Riopel et Madame Stéphanie Lachapelle dans leurs démarches auprès de la CPTAQ pour acquérir une partie du lot 5 283 642-1 dans le but de construire une nouvelle résidence considérant l’étalement urbain de ce secteur en développement résidentiel;

La mairesse Anne Potvin, présidente d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2022-01-CMD013 RÉSERVATION D’UN VÉHICULE – SERVICE DE L’URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu pour la Municipalité de se procurer un véhicule pour le service de l’urbanisme afin de réaliser les inspections sur le terrain et limiter les frais de déplacements;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions afin de faire l’acquisition d’un véhicule pour le service de l’urbanisme;

CONSIDÉRANT que les parcs de véhicules chez les concessionnaire sont vides et que lorsqu’un nouveau véhicule devient disponible, la Municipalité n’a pas suffisamment de temps pour mettre la main sur l’achat étant donné le long processus municipal interne;

CONIDÉRANT qu’une réservation de véhicule peut consister à une livraison qui prendra entre deux (2) et trois (3) mois ou plus;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale à procéder à l’achat d’un véhicule Chevrolet 2021 modèle Spark 1LT ayant 3697 km à l’odomètre chez le fournisseur Garage McConnery pour un montant de 16 949 \$ (excluant les taxes) et selon les termes et conditions de la soumission présentée le 7 janvier 2022.

La mairesse Anne Potvin, présidente d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2022-01-CMD014 INSTALLATION DE L’ÉPANDEUSE POUR LE CAMION  
FREIGHTLIER**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2021-10-CMD329 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 concernant l’achat d’une épandeuse pour le camion Freightliner;

CONSIDÉRANT que l’installation n’était pas comprise dans la soumission de Service d’Équipement GD Inc.;

CONSIDÉRANT qu’Usinage Egan Inc. à procéder à l’installation de la nouvelle boîte de sablage;

PAR CONSÉQUENT, le conseil approuve la facture # 112965 pour un montant de 9 789,07 \$ (excluant les taxes);

La mairesse Anne Potvin, présidente d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2022-01-CMD015 DÉMISSION – EMPLOYÉ # 32-0036**

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU que l'employé # 32-0036 a remis sa démission, en date du 28 décembre 2021;

ATTENDU que le conseil accepte la démission de l'employé # 32-0036, en lui souhaitant bon succès dans ses nouveaux défis professionnels;

ATTENDU que toutes sommes dues lui soient déboursées, en conformité avec la convention collective et ce, en date réelle de son départ;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'affichage du poste d'opérateur temps complet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01CMD016 ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

CONSIDÉRANT le bris de la souffleuse à neige utilisée pour le déneigement de la patinoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des prix pour l'achat d'une nouvelle souffleuse à neige;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions soient :

Anatole Gagnon et Fils	3500 \$ (excluant les taxes)
Les Sports Dault	4824 \$ (excluant les taxes)

EN CONSÉQUENCE, le conseil accepte la soumission la plus basse soit celle d'Anatole Gagnon et Fils au montant de 3500 \$ (excluant les taxes) pour l'achat d'une souffleuse à neige de marque Husqvarna ST 430T (chenille), 30 pouces de largeur qui servira au déneigement de la patinoire.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD017 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Eric Gauthier et résolu,

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* par le décret 340-2006, puis a modifié celui-ci par les décrets 526-2010 et 547-2013 et qu'aux termes de ce règlement, des redevances sont exigées pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le règlement;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles à ce programme de subventions;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*, le ministère s'est engagé à redistribuer aux municipalités admissibles un pourcentage des redevances perçues annuellement en application de ce règlement;

CONSIDÉRANT que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles* couvrant son territoire (PGMR);

CONSIDÉRANT que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en vigueur depuis 2006;

CONSIDÉRANT que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au *Programme* et qu'à cet effet, une résolution est demandée;

POUR CES MOTIFS il est résolu ce qui suit, à savoir que la municipalité admissible :

- Demande d'être inscrite au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* ;

- S'engage à respecter les éléments de reddition de comptes prévue au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* ;
- Autorise le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du règlement, du Programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles ;
- Autorise la directrice générale et greffière-trésorière, à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du Programme.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD018          NOMINATION AU RÉSEAU BIBLIO OUTAOUAIS**

Il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé de la conseillère Kathy Milone et résolu,

CONSIDÉRANT qu'il est requis de nommer un responsable du dossier bibliothèque au Réseau BIBLIO de l'Outaouais pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que la conseillère Michelle Briand démontre un intérêt à poursuivre à titre de responsable pour ce dossier;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate Madame Michelle Briand à titre de responsable et de représentante votante lors de l'assemblée générale annuelle et de nommer le conseiller Gilles Jolivette comme substitut au Réseau BIBLIO de l'Outaouais pour la municipalité.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD019          EMBAUCHE DU JOURNALIER ET PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Stéphane Rivest et résolu,

ATTENDU qu'il est nécessaire d'embaucher un journalier et préposé à la patinoire – Poste saisonnier pour l'entretien, la réparation et réfection de la patinoire;

ATTENDU que le poste de journalier et préposé à la patinoire est un poste saisonnier syndiqué;

ATTENDU qu'un appel de candidature a dûment été lancé;

ATTENDU que le poste de journalier et préposé à la patinoire saisonnier est de 40 heures par semaine et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale tel que spécifié dans la convention collective;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil procèdent à l'embauche de Monsieur Samuel Pauzé au titre de journalier et préposé à la patinoire saisonnier qui est assujéti à une période de probation de six (6) mois (840 heures) à compter du 21<sup>ème</sup> décembre 2021 selon les besoins ou avant à la demande de la directrice générale;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2022-01-CMD020          ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉ L'AN 4**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Serge Lacourcière et résolu,

CONSIDÉRANT l'action # 32 du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et de l'article # 35 de la *Loi* sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau demande à toutes les municipalités de produire un rapport d'activités pour l'an 4, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021;

PAR CONSÉQUENT, le conseil de la municipalité adopte le rapport d'activités annuelles de l'an 4 du schéma produit par Monsieur Louis-Simon Lapointe du service des incendies et permet la transmission de ce rapport à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et au Ministère de la Sécurité publique.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**



**2022-01-CMD**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest et appuyé du conseiller Serge Lacourcière, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 20h05.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

Anne Potvin  
Mairesse

---

Joanne Poulin  
Directrice générale et greffière-trésorière